

Informations de base	
2011/2515(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'état de droit en Russie Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Relations extérieures	ASHTON Catherine

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/02/2011	Débat en plénière		
17/02/2011	Décision du Parlement	T7-0066/2011	Résumé
17/02/2011	Résultat du vote au parlement		
17/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2515(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0101/2011	09/02/2011	

Proposition de résolution		B7-0108/2011	09/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0110/2011	09/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0111/2011	09/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0113/2011	09/02/2011	
Proposition de résolution		B7-0151/2011	15/02/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0066/2011	17/02/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)3792		22/06/2011	

Résolution sur l'état de droit en Russie

2011/2515(RSP) - 17/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'état de droit en Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et ECR.

La résolution note que plusieurs procès et procédures judiciaires ces dernières années ont jeté le doute sur **l'indépendance et l'impartialité des institutions judiciaires** de la Fédération de Russie. La deuxième condamnation prononcée à l'encontre de Mikhaïl Khodorkovski et de Platon Lebedev le 30 décembre 2010, à l'issue du deuxième procès sur les avoirs de Youkos, a été critiquée par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Par ailleurs, des journalistes indépendants, des militants de la société civile, des avocats et des défenseurs des droits de l'homme ont souvent été victimes de menaces et d'actes de violence. Les affaires des journalistes Anna Politkovskaïa, Natalia Estemirova et Anastasia Baburova ainsi que le décès de l'avocat Sergei Magnitsky n'ont toujours pas été élucidés par les autorités russes.

Dans ce contexte, le Parlement exprime sa préoccupation devant les rapports faisant état de procès à caractère politique, de procédures inéquitables et d'absence d'enquêtes sur des crimes graves tels que des meurtres, du harcèlement et autres violences. Il invite **les autorités judiciaires et les instances russes chargées de faire appliquer la loi** à s'acquitter de leurs tâches avec efficacité, impartialité et indépendance afin de traduire les criminels en justice et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer le système judiciaire conformément aux assurances données par le président Medvedev.

Préoccupés par le verdict prononcé à l'issue du deuxième procès et la condamnation de Mikhail Khodorkovsky et de Platon Lebedev, les députés demandent un contrôle judiciaire indépendant de la procédure d'appel. Ils invitent encore le médiateur de la Fédération de Russie à commander une révision des charges et des procédures en cours à l'encontre d'Oleg Orlov, lauréat 2009 du prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit.

Les députés déplorent également la dispersion brutale des manifestations pacifiques organisées le dernier jour du mois, un mois sur deux, afin de défendre l'article 31 de la constitution russe. Dans ce contexte, Boris Nemtsov et environ 70 personnes ont été arrêtés à Moscou le 31 décembre 2010.

Le Parlement encourage les présidents du Conseil et de la Commission, ainsi que la haute représentante, à suivre attentivement ces affaires et à évoquer ces questions dans différents cadres et réunions avec la Russie, en particulier lors du **prochain sommet UE-Russie**.

Réaffirmant sa conviction que la Russie demeure un partenaire important pour l'Union européenne dans l'établissement d'une coopération durable, fondée sur la démocratie et l'état de droit, le Parlement demande à l'UE et à la Russie d'intensifier leurs négociations sur un **nouvel accord de partenariat et de coopération** contraignant et global. Il renouvelle son soutien ferme à un nouvel accord qui couvrirait les questions liées à la démocratie, à l'État de droit, aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux.

Enfin, le Parlement réitère son appel en faveur d'un renforcement des **consultations relatives aux droits de l'homme** pour les rendre plus efficaces et davantage axées sur les résultats, consultations auxquelles doivent participer les ministres russes de la justice et de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères à Bruxelles et Moscou et auxquelles le Parlement européen doit être pleinement associé.